

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
1 / 10

Nom du produit :  
Code du produit :

Rénovant pour pierre  
1851 (1 l), 1854 (0,2 l)

---

## **SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : **Rénovant pour pierre**

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées: **Agent de polissage pour sol en pierre**

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur / fournisseur : **Patina-Fala France Sarl**  
Rue : **5, rue de Zimmersheim**  
Code pays/Code postal/Commune : **F – 68400 Riedisheim**  
Téléphone : **00800 99 22 86 30**  
Téléfax : **00800 99 22 86 32**  
E-Mail : **info@patina-fala.fr**  
Service chargé des renseignements : **Département « F&E » et sécurité du produit**  
Contact, E-Mail : **Patina-Fala, info@patina-fala.fr**

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Renseignement en cas d'urgence : **Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -Hôpital Fernand Widal, 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48**

---

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

-

**Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

-

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Picto-gramme(s) de danger:**

-

**Mention(s) d'avertissement:**

-

**Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:**

Contient: -

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
2 / 10

Nom du produit :  
Code du produit :

Rénovant pour pierre  
1851 (1 l), 1854 (0,2 l)

**Mentions de danger :**

-

**Conseils de prudence :**

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

**2.3 Autres dangers**

-

**SECTION 3 : Composition / informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Caractérisation chimique du mélange : Mélange aqueux

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG - 1272/2008 (CLP)
Benzolsulfonsäure, Alkylderivate	<1	CAS -85536-14-7 EINECS 287-494-3 Reg.-No. 01-2119490234-40	C; R22, R34 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314
2-Propanol	5-15	CAS 67-63-0 EINECS 200-661-7 Reg.-No. 01-2119457558-25 Index 603-117-00-0	Xi, F; R11, R36, R67 Flam. Liq. 2, H225 Eye irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Oxalsäure-Dihydrat	5-10	CAS 6153-56-6 EINECS 205-634-3	Xn; R21, R22 Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

**Composition (648/2004;  
DetVO):**

**Autres composants :**

**Autres informations :**

moins de 5% agents de surface anioniques,  
Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinon.  
agents de polissage, additifs.

-

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Indications générales

Aucune

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
3 / 10

Nom du produit : **Rénovant pour pierre**  
Code du produit : **1851 (1 l), 1854 (0,2 l)**

---

Après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : Rincer la bouche et boire beaucoup de l'eau. Consulter un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible

---

### **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Mesures générales : La substance elle-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction : Eteindre l'incendie avec des extincteurs appropriés.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucun.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucun

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Aucun

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Aucun

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres sections:** Aucune.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
4 / 10

Nom du produit :  
Code du produit :

Rénovant pour pierre  
1851 (1 l), 1854 (0,2 l)

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans l'emballage d'origine.

Indications concernant le stockage commun:

Aucun

Autres indications sur les conditions de stockage :

Température de stockage : température ambiante normale. Sans gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit à utiliser de manière appropriée.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	CAS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
2-Propanol	67-63-0	France	-	-	400	980

Remarque :  
Date,  
référence

(1) Inhalable fraction and vapour (2) 15 minutes average value  
13.05.2016, <http://limitvalue.ifa.dguv.de/>

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection respiratoire :  
Protection des mains :

Pas nécessaire.  
Risque pour la peau en cas d'humidité (TRGS 531): Portez des gants de protection en Nitril de Catégorie III d'après la sélection des matériaux pour gants EN 374. Faites attention aux indications du

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
5 / 10

Nom du produit :  
Code du produit :

Rénovant pour pierre  
1851 (1 l), 1854 (0,2 l)

Matériau des gants  
Temps de pénétration du matériau des gants  
Protection des yeux :  
Protection du corps :

fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).  
Par exemple Nitril  
-  
Aucune  
Vêtements spéciaux de protection.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Aspect : visqueux, sirupeux  
Couleur : blanc, opaque  
Odeur : faible, typique, non parfumé

pH : 3 à 20°C (conc.)  
point de fusion/point de congélation : Environ 0°C (eau).  
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Environ 100°C (eau).  
Point d'éclair : Non applicable.  
taux d'évaporation: Non déterminée.  
inflammabilité: Incombustible.  
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité; : Non applicable.  
pression de vapeur Non déterminée.  
densité de vapeur: Non déterminée.  
densité relative 1,27 g/cm<sup>3</sup> (20°C)  
solubilité(s) Non déterminé.  
coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.  
température d'auto-inflammabilité: Non déterminé.  
température de décomposition: Non déterminé.  
viscosité; Visqueux  
propriétés explosives Non applicable.  
propriétés comburantes. Non applicable.

### 9.2 Autres informations

-

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées des stockage. Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
6 / 10

Nom du produit :  
Code du produit :

Rénovant pour pierre  
1851 (1 l), 1854 (0,2 l)

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
**10.4 Conditions à éviter**

Pas de dangers particuliers à signaler.  
Ne pas mélanger avec des produits (Ne pas  
mélanger avec d'autres produits de  
nettoyage).

**10.5 Matières incompatibles**  
**10.6 Produits de décomposition**  
**dangereux**

Acides, alcalines  
Aucune donnée disponible

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Espèce
2-Propanol	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal-)	3.600 mg/kg 12.800-13.400 mg/kg 30-46,5 mg/l	souris lapin rat	- - -
Oxalique-Dihydrat	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal-)	375 mg/kg 20.000 mg/kg - mg/l	rat lapin -	ECHA/GESTIS - -

#### Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange  
est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non  
testé.

#### Corrosion/irritation de la peau:

Selon les données disponibles, le mélange  
est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non  
testé.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, le mélange  
est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non  
testé.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, le mélange  
est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non  
testé.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales;

Selon les données disponibles, le mélange  
est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non  
testé.

#### Cancérogénicité;

Selon les données disponibles, le mélange  
est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non  
testé.

#### Toxicité pour la reproduction;

Selon les données disponibles, le mélange  
est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non  
testé.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
7 / 10

Nom du produit :  
Code du produit :

Rénovant pour pierre  
1851 (1 l), 1854 (0,2 l)

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Danger par aspiration:

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Le mélange n'a pas de dangers pour l'environnement (voir la section 2). La classification des propriétés environnementales a été effectué conformément au règlement (CE) no. 1272/2008.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
2-Propanol	LC50 =8970 mg/l	48 h	Poisson	-
Oxalique-Dihydrat	LC50 =160 mg/l	48 h	Poisson	-

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Le produit contient des agents tensioactifs biodégradables conformément à la WRMG et à la directive 67/548/CEE sur les détergents (voir le point 15).

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé.

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Selon les informations disponibles, les critères de classification PBT ou vPvB ne sont pas remplies.

### 12.6 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Code déchets: 200130. Après utilisation les



**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
8 / 10

Nom du produit :  
Code du produit :

Rénovant pour pierre  
1851 (1 l), 1854 (0,2 l)

Emballages non nettoyés :

solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

---

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

**Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)**

Pas de marchandises dangereuses.

**14.1 Numéro ONU**

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:**

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**14.4 Groupe d'emballage**

**14.5 Dangers pour l'environnement :**

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Transport maritime IMDG/GGVSee**

Pas de marchandises dangereuses.

**14.1 Numéro ONU**

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:**

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**14.4 Groupe d'emballage**

**14.5 Dangers pour l'environnement :**

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Transport aérien ICAO/IATA**

Pas de marchandises dangereuses.

**14.1 Numéro ONU**

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies:**

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**14.4 Groupe d'emballage**

**14.5 Dangers pour l'environnement :**

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.



**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
9 / 10

Nom du produit :  
Code du produit :

Rénovant pour pierre  
1851 (1 l), 1854 (0,2 l)

---

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

**RÈGLEMENT (CE) N° 648/2004 (EG)**

Le produit remplit les critères fixés dans le règlement (CE) n ° 648/2004 ensemble. Détails des composants voir section. 3  
WGK 1, selon VwVwS, Appendice 4

**Classe risque aquatique (WGK)**

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006:  
Appendice XIV, REACH Art. 57**

SVHC (substances extrêmement préoccupantes) ne sont pas utilisés.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Limite d'utilisation :

Aucune

Les agents tensioactifs contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n°648/2004 relatif aux détergents. La documentation confirmant cette affirmation sera conservée et mise à la disposition des autorités compétentes des états-membres et uniquement à elles, soit directement soit sur demande d'un fabricant de détergents.

---

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indication des modifications:

Dernier numéro de version /dernier date de révision : Version - /15.07.2013

### 16.2 Abréviations et acronymes:

Aucune

### 16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

Aucune

### 16.4 Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul  
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

### 16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R11 Facilement inflammable.  
R21  
R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R34 Provoque des brûlures.  
R36 Irritant pour les yeux.

**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE)**  
**No. 1907/2006**



Date d'impression :  
17/05/2016

Révision :  
Version 1.0, 13.05.2016

Page :  
10 / 10

Nom du produit : **Rénovant pour pierre**  
Code du produit : **1851 (1 l), 1854 (0,2 l)**

---

R38 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R41 Risque de lésions oculaires graves.  
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

### **16.6 Informations complémentaires**

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel